



CONSEIL MUNICIPAL du 14 AVRIL 2021 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-et-un, le 14 avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de M. François GILET.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : François GILET, Cécile DREURE, Mickaël MALLARD, Cécile ANSAR, Antoine GALOIS, Marietta RETAILLEAU, Pascal MOLLE, Maude RIGALLEAU, Cyril ROBERT, Edith AUGOT, Benoît VAN DER ELST, Jennie LANDRIAU, Patrick COUTAUD, Michèle GERARD, Alexis MARTINEAU, Catherine NOURRY, Clémène RICHARD, Julien BENOIT, Eléonore GALLOIS, Nicolas DENIS, Evelyne MISSIRE, Max AUBIN, Annie MORVAN Pierre BLAIZEAU et Gérard BOURRIEAU.

Pouvoirs : Etienne NAULEAU qui a donné pouvoir à M. le Maire et Anne-Laure COUMAILLEAU qui a donné pouvoir à Evelyne MISSIRE.

M. Patrick COUTAUD est désigné secrétaire de séance.

Mme Clémène RICHARD quitte la salle à 21 h 07 et donne pouvoir à Mme Marietta RETAILLEAU.

M. le Maire informe l'assemblée sur le fonctionnement de cette séance du Conseil Municipal qui se fera en visioconférence.

DELIBERATION N° 2021/20 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire donne la parole à M. Cyril ROBERT qui présente le diaporama du Budget Primitif 2021 et demande s'il y a des questions.

M. le Maire précise que, conjugué à l'impact d'une hausse sur la taxe foncière dont M. Cyril ROBERT vient de parler, la situation de la Commune est très nettement avec l'ensemble des mesures qui sont proposées ce soir, en train de s'améliorer et cela permettra de s'assurer que les engagements ainsi que la réponse aux attentes des Dompierrois soient bien évidemment tenus. Il informe qu'hier soir, a eu lieu une réunion constructive avec Mme Cécile DREURE, Mme Marietta RETAILLEAU, M. Patrick COUTAUD et ORYON concernant l'avenir du club de football afin de préparer l'avenir des équipements dédiés à la pratique du football à Dompierre-sur-Yon. M. le Maire informe que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a priorisé de renforcer les moyens des services communaux, d'accélérer le désendettement de la Collectivité et de préparer à un haut niveau d'investissement pour ce mandat. C'est sur tout cela qu'il faut agir en même temps, parce que les services municipaux ont besoin de moyens pour fonctionner. Il faut agir au quotidien, prioriser et accélérer le désendettement de la Collectivité comme la renégociation des prêts menée par M. Cyril ROBERT et les services municipaux qui a permis de faire gagner à la Commune 70 000 € par an soient 700 000 € sur dix ans. Il précise que pour réaliser tous les engagements pris dans le cadre du mandat, il faut pouvoir continuer à investir et à préparer la force de celui-ci pour répondre aux objectifs fixés par le projet municipal. M. le Maire et les élus de la majorité souhaitent simplement ajouter, que la réalité de la dette de Dompierre-sur-Yon, pour pouvoir regarder les chiffres et dire les choses telles qu'elles sont,

est une dette jeune, qui progresse depuis 2005. A l'époque, certains étaient dans ces instances pour répondre aux besoins des Dompierrois qu'étaient la réalisation et l'extension de l'accueil de loisirs, la rénovation de la Place de la Résistance, des écoles, de la salle omnisports, la réfection des voiries. M. le Maire pose la question « Qu'est-ce que quinze ans d'emprunt pour une Collectivité comme la nôtre ? », pour préparer des investissements qui sont encore payés mais qui répondent aux besoins des Dompierroises et des Dompierrois. M. le Maire propose d'ouvrir éventuellement à des questions ou à des interventions sur le Budget Principal. Il propose, comme évoqué auparavant, que pour cette première délibération, chacun puisse avoir la possibilité d'appuyer sur la petite main pour intervenir. Les interventions seront prises les unes après les autres.»

Mme MISSIRE souhaite quelques éclaircissements sur les points suivants :

- Chapitre 74, recettes de fonctionnement, lignes 834 et 835, pourquoi la subvention compensatoire de l'Etat pour la Taxe d'Habitation est à zéro contre 42 000 € l'an passé ? La Taxe d'Habitation étant en voie d'extinction, la subvention ne devrait-elle pas augmenter ? A contrario à la ligne 834 relative à la Taxe Foncière qu'est-ce qui justifie une indemnité de l'Etat en très nette augmentation, on passe de 9 000 € à 135 000 € alors même que les recettes de la Commune sur cet impôt ont augmentées.
- Chapitre 65, dépenses de fonctionnement, ligne 31, qu'en est-il de la diminution annoncée de 5 % des indemnités des élus dont le total passe de 107 000 € à 115 000 € ?
- Dépenses d'investissement opération 58 « Réhabilitation du Groupe Scolaire Pierre Menanteau », à quoi correspondent les 316 000 € sous le label recettes de l'exercice. Même chose au chapitre 130 « Liaisons douces » pour 62 500 €. Mme MISSIRE précise, que l'opération pour les liaisons douces, est au même point qu'il y a un an alors qu'il avait été dit que les contrats étaient prêts. Où en sommes-nous ?
- Opération 117 « Cœur de Ville » 168 824 € d'engagés dans les budgets précédents dont 137 504 € en frais d'étude, opération 125 « Art'Solo » 143 900 € d'engagés dans les budgets précédents donc 158 000 € de frais d'étude. Aucune somme n'a été prévue pour ces opérations au budget 2021. A quoi ont servi toutes ces dépenses dont une somme conséquente en frais d'étude, les projets sont-ils abandonnés après un investissement de près de 400 000 € à la charge des contribuables ?
- Opération 136 « Aménagement du stade » Pour le Stade de la Braconnière, quel montant de travaux sont estimés pour pouvoir entreprendre pour des besoins urgents et espérés avec 21 000 € ? N'eut-il pas été judicieux de basculer tout ou partie des 298 671 € versés à l'opération 120 « Opérations Foncières » sur l'aménagement du Stade et ce d'autant plus qu'apparemment il n'y a aucun projet précis sur ce chapitre ? »

Mme MORVAN souhaite intervenir sur le sujet des économies à réaliser sur le fonctionnement des services municipaux. Dans le budget 2021, le choix a été fait d'augmenter les impôts plutôt que d'étudier des pistes d'économie ou d'amélioration ou d'efficacité des services. Elle cite trois pistes d'économie qui n'ont pas été explorées :

- Dans les effectifs d'encadrement, le non remplacement d'un cadre démissionnaire dont le coût global du poste est estimé à peu près à 50 000 €.
- Pour le jardin communal, le choix d'avoir un agent technique à mi-temps avec des moyens matériels alors que la grande majorité des Communes avoisinantes soutiennent des initiatives associatives de jardins partagés ou familiaux qui ne coûtent rien à la Collectivité et qui répondent parfaitement aux demandes de la population. L'implantation dans la zone de loisirs de La Braconnière pénalise l'aménagement de cette dernière et s'est faite sans consultation de la population, coût estimé à 25 000 €.
- Pour le Festival « Les Autres Voies », le choix a été fait de maintenir cette manifestation qui concernait très peu de Dompierrois mais qui mobilisait beaucoup d'agents et de moyens matériels et financiers, des chiffres de l'ordre de 70 000 €, 100 000 € ont été avancés. Puis, il a été décidé d'en réduire l'ampleur mais le coût demeure important et les moyens engagés seraient mieux utilisés à d'autres fins, coût estimé à 25 000 €.

Sur ces trois exemples le montant substantiel d'économie est de 100 000 €. Elle précise qu'il existe certainement multitude d'autres pistes d'économie mais sans l'accès à l'information nécessaire pour en faire une analyse exhaustive, il est donc difficile d'aller plus loin. Ces exemples démontrent cependant qu'avant d'envisager une hausse des impôts, solution de facilité, il est possible de travailler à améliorer le fonctionnement de ce qui existe et revenir sur des choix qui n'apparaissent pas prioritaires.

M. le Maire précise que l'on peut reconnaître à Mme MORVAN une certaine constance sur ce type de sujet et demande s'il y a d'autres prises de parole.

Mme DREURE apporte quels éléments pour permettre en partie de commencer à répondre aux questions mais aussi d'insister sur des éléments importants dans ce budget. Ce budget 2021 correspond collectivement à ce que les élus de la majorité ont voulu à savoir un budget responsable et ambitieux.

Un budget responsable permettant de ramener le seuil de désendettement à un niveau satisfaisant en assurant sa pérennité dans le temps sans dépendre des dotations de l'Etat fluctuantes comme c'était le cas ces dernières années notamment concernant la DSR cible.

Un budget ambitieux et investir dans l'avenir :

- En permettant de répondre aux besoins des habitants au quotidien mais aussi d'investir dans les équipements. Les besoins du quotidien seront abordés au travers des réunions de quartier. Y seront abordés les questions d'entretien de la Commune, des espaces verts, des voiries, des éclairages mais aussi le soutien aux initiatives individuelles ou associatives en ayant toujours à l'esprit la nécessité de réduire l'empreinte écologique et développer la biodiversité (par exemple en installant des moutons pour entretenir certains espaces verts).
- En revoyant les modes de déplacement pour permettre les cheminements doux de manière plus aisés et sécurisés que ce soit dans le bourg ou vers les villages. Le tracé des bandes cyclables sur chaussée qui devaient se faire va être revue avec les membres de la Commission aménagement et compléter par une signalétique qui permettra de flécher ces déplacements pour une réalisation avant l'été. Près de dix kilomètres dans le bourg pour permettre une circulation en vélo entre les quartiers, puis suivront ceux vers le complexe sportif de La Braconnière, les villages de La Garlière, de La Vergne et des Rochettes. Le calendrier de réalisation sur l'ensemble du mandat sera communiqué en juin 2021.
- En rénovant et développant les équipements à destination de la jeunesse et des associations :
 - o Dès 2021, réalisation de la rénovation et de la végétalisation de la cour de la Maternelle Pierre Menanteau. Le Comité de pilotage, composé d'enseignants, de parents d'élèves, des services et des élus de la Commune a rédigé le cahier des charges, la maîtrise d'œuvre a été recrutée et les premières esquisses seront présentées dès le mois prochain avec un démarrage des travaux à l'été et une livraison fin septembre.
 - o La rénovation de l'école élémentaire, qui avait fait l'objet d'une extension en 2015 et dont aujourd'hui il faut rénover la partie ancienne et prévoir une extension pour la salle de réunion des enseignants. Le comité de pilotage a rédigé le cahier des charges et le recrutement de la maîtrise d'œuvre va être lancé.
 - o Les équipements à destination de la pratique du football ainsi que le complexe de La Braconnière dont le cahier des charges des nouveaux vestiaires et du club house a été travaillé autour de schéma directeur. Ces travaux n'impacteront pas le jardin solidaire car de par son positionnement à proximité des clubs sportifs, il permettra d'être un support pédagogique liant les questions de qualité d'alimentation et de sports, il sera aussi un lieu de soutien pédagogique pour les écoles, un lieu aussi d'expérimentation pour nos associations qui agissent dans le cadre de l'environnement enfin un lieu qui permettra de fournir des légumes toutes les semaines aux soixante-dix bénéficiaires de la banque alimentaire. Mme

DREURE invite Mme Evelyne MISSIRE à venir participer au comité de pilotage de ce jardin ce qui lui permettra de voir les avantages et sa richesse.

- En permettant aux services de travailler dans de bonnes conditions et notamment de sécurité c'est pourquoi les travaux du Centre Technique Municipal sont prévus dès l'année 2022.
- En permettant aux habitants de résider à Dompierre, à chacun de se loger quel que soit son âge, ses revenus ou sa situation familiale. La ZAC des Etangs, quartier écologique et bas carbone, dont la commercialisation a commencé proposera par les différentes tailles de parcelles mais aussi par les typologies variées de logements, l'accession pour les propriétaires mais aussi pour les locataires, pour l'accession aidée afin de répondre aux besoins du plus grand nombre tout en étant soucieux de l'environnement. Une matinée d'information sera organisée sur le quartier le samedi 12 juin avec l'idée de pouvoir y déambuler aussi bien pour les nouveaux acquéreurs mais aussi pour les voisins pour faire découvrir les aménagements qui y sont prévus.
Il faudra aussi offrir des logements en centre bourg au plus près des commerces. Quatorze logements rue du Moulinet, après des aléas innombrables, accueilleront des habitants à l'automne. Comme évoqué au conseil municipal de février, un travail est en cours pour repositionner dans la rue du Moulinet les stationnements. Sur le secteur entre la place du Prieuré et la Mairie, douze logements et une cellule commerciale vont être réalisés. Les travaux de démolition débiteront avant la fin de l'année 2021. Sur le site de l'ancien hangar à grain rue du Bois Noir, les travaux démarreront en 2022 pour la réalisation de huit logements sociaux par ORYON à cela on ajoute les huit logements au-delà de la rue du Bois Noir qui seront livrés cet été, ce sont au total 42 logements qui seront à livrés en centre bourg d'ici la fin de l'année 2022.
- En travaillant avec La Roche-sur-Yon Agglomération pour continuer à accueillir des artisans sur Dompierre dans de bonnes conditions. Le redécoupage d'une grande parcelle encore disponible sur la zone de l'Eraudière en parcelles plus petites à partir de 2 500 m² va être réalisé afin de pouvoir répondre à une demande d'artisans Dompierrois. Avec la Roche-sur-Yon Agglomération, dont c'est la compétence, l'étude également de réaliser de nouvelles parcelles dédiées aux artisans près de la zone artisanale du Luneau.
- En se préoccupant des questions de santé. Pour ce qui est de l'avancée de la Maison de Santé, l'ensemble des médecins et des professionnels de santé a donné leur accord pour rejoindre ce projet. Fin 2022, sera lancé le recrutement de l'architecte et en même temps seront revues les questions de circulation sur cette rue mais aussi sur la rue de Margerie. Une réunion de quartier sera prévue avant l'ouverture de cette Maison de Santé. A la demande de riverains des phases tests seront mises en place.
- Enfin, c'est avoir comme boussole le développement durable et la transition écologique dans tous les projets d'investissement de la passation des marchés, en passant par la gestion des chantiers et jusqu'à la réalisation des travaux. Afin que les habitants puissent accompagner la Commune dans cette démarche, le conseil de transition écologique sera mis en œuvre avant l'été.

Mme DREURE termine en disant que les dossiers relevant de sa délégation avancent bien et que ce budget responsable et ambitieux permet en 2021 mais aussi tout au long du mandat de mettre en œuvre les engagements aux services des habitants. Elle remercie à cette occasion les services de la Commune pour leur implication au quotidien dans tous ces dossiers.

Mme ANSAR fait le bilan de sa délégation de fonction au dialogue citoyen, aux solidarités et à la santé et rappelle que la Commune à travers le Centre Communal d'Action Social (CCAS) et ses partenaires mettent en place une politique sociale forte pour accompagner les Dompierroises et les Dompierrois en fragilité pour :

- La constitution des dossiers d'aide sociale, les frais d'hébergement ou frais de repas en établissement et la prise en charge des services ménagers à domicile
- Le soutien financier aux associations à caractère sociale
- La distribution alimentaire

- Le suivi des demandes de logement social
- L'action en faveur de l'autonomie des personnes âgées
- La gestion de l'EHPAD « La Bienvenue »
- Les actions en faveur des jeunes en difficulté.
- Le constat de l'augmentation des familles monoparentale suite à des séparations, de l'augmentation de la part des plus de 65 ans (la part des 60 à 74 ans à évoluer de 10,2 % à 14 % en trois ans) et la forte hausse des demandeurs d'emploi de 12 %.
- En termes de logements, le recensement de 1 781 logements en 2020 sur la Commune. 125 logements sociaux en 2020, soit 7 % mais il est impératif de continuer les efforts pour tendre vers les 20% de l'obligation de la loi SRU.
- L'enregistrement au 31 décembre 2020, de 780 demandes de logements sociaux dont une cinquantaine de Dompierroises et de Dompierrois.
- La forte hausse de demandes urgentes, soit 17 % des demandeurs qui sont sans logement ou hébergés de manière temporaire par de la famille ou des amis. Mise en place cette année d'un système de quotation pour traiter les demandes de logement social de la manière la plus équitable possible. Tous les Dompierrois qui en font la demande sont reçu en rendez-vous pour faire le point.
- La gestion de l'EHPAD qui compte 25 logements. En 2020, il y a eu 5 attributions de logements et il y a 23 demandes sur liste d'attente. Pour les personnes âgées à domicile, on compte près de 50 personnes de plus de 80 ans qui vivent seules à leur domicile et à peu près de 110 personnes de plus de 80 ans qui vivent à domicile également.

Mme GERARD fait le bilan de sa délégation à l'action sociale auprès des personnes âgées :

- Rappel de la mise en place en 2020 du plan canicule avec visite au domicile et distribution de brumisateur.
- Mis en place d'un accompagnement par une veille téléphonique pour conserver le lien avec les personnes âgées si besoin, ce qui permet de prendre des nouvelles de chacun et de les rappeler à la fréquence qui leur convient
- Remise des colis de Noël comme à chaque fin d'année.
- En 2021, remis d'un cadeau pour les anniversaires avec Mme Clémène RICHARD et l'aide de 2 bénévoles. Démarche fortement appréciée qui leur permet d'avoir une visite et notamment un moment de partage et de convivialité tout en respectant les gestes barrières et le port du masque. C'est également l'occasion de savoir comment ils vivent cette pandémie et s'ils sont vaccinés. »

Mme ANSAR complète son allocution :

- Sur l'accompagnement des familles et des foyers en difficulté financière via une distribution alimentaire mise en place tous les quinze jours l'hiver et chaque semaine l'été. Elle remercie l'aide des 22 bénévoles Dompierrois toujours aux côtés de la Municipalité pour mettre en place cette distribution. Le nombre de bénéficiaires Dompierrois est en augmentation en 2020, près de soixante-dix bénéficiaires fin 2020 si on compte l'ensemble du foyer.
- Le jardin solidaire permet de leur faire une distribution de légumes tous les quinze jours l'hiver et chaque semaine l'été.
- La mise en place également des aides coup de pouce pour les familles qui rencontre une difficulté temporaire soit pour payer une facture, soit pour se rendre au travail et pouvoir mettre tout simplement de l'essence dans la voiture.
- Les colos apprenantes mise en place en août dernier et en octobre dernier et qui devrait pouvoir être reconduite en août prochain. Sept jeunes Dompierrois ont pu partir en vacances.
- La mise en place depuis septembre de la mutuelle communale, trente-sept personnes Dompierroises ont pu bénéficier de cette nouvelle protection sociale de santé.

Les grandes orientations du CCAS pour 2021 :

- Maintenir le soutien financier aux associations à caractère sociale

- Maintenir et développer les actions en place pour la distribution alimentaire
- Poursuivre la participation au comité de pilotage sur la mutualisation de la compétence personnes âgées avec La Roche sur Yon Agglomération
- Poursuivre le projet de construction de la Maison de Santé pour 2022
- Réaliser l'analyse des besoins sociaux qui doit être faite au cours de l'année qui suit le renouvellement du conseil municipal. Cette analyse sera réalisée par un cabinet compétent.
- Amorcer la lutte contre la fracture numérique par la mise en place d'un règlement pour ces outils
- Mettre en place un règlement pour les aides coup de pouce
- Continuer d'organiser les animations sportives municipales accessibles aux 8/15 ans pour permettre la pratique sportive à tous les enfants
- Mettre en place des bons d'achat solidaire pour soutenir les foyers Dompierrois et la consommation chez nos commerçants Dompierrois.

Elle rappelle l'importance de l'action sociale et des moyens à mettre en œuvre pour accompagner un maximum de Dompierrois cette année mais également sur les années à venir suite à la crise sanitaire actuelle.

M. le Maire remercie Mme ANSAR et Mme GERARD pour le travail au quotidien auprès des personnes qu'elles ont fait avec les bénévoles ainsi que les services de la Mairie et de l'EHPAD. Dans cette période de COVID. s'il y a bien une chose qui résiste et qui est là en temps de crise, c'est le service public. Il est parfois des liens qui sont mis à mal pour les uns et les autres pendant des mois et des semaines, comme le lien avec la famille, les amis mais ce qui est là au quotidien, qui tient debout pendant la crise sanitaire que nous avons vécue et que nous vivons, c'est bien le service public. Les agents du service public sont là pour répondre aux besoins des habitants et il remercie tout le monde pour son engagement.

Mme LANDRIAU fait le bilan de sa délégation de fonction à la communication institutionnelle et aux mobilités.

Elle commence par l'heure du numérique et de l'information rapide, digeste et compréhensible, accessible sur tous les réseaux et dont la Commune se veut d'être présente sur les différents médias en alliant proximité, réactivité et sobriété budgétaire en matière de communication.

Elle fait le point :

- Sur le déploiement à l'échelle de la Commune du site internet principal, du site internet du Festival « Les Autres Voies » et de la page Facebook, médias qui semble peu investis, ou peut-être pas toujours exploités à 100%.
- Sur l'outil de communication le plus installé et le plus présent dans les foyers qu'est le « Dompierre Infos ». Le précédent format, à raison d'une diffusion d'un magazine de 12 pages très prolixes revenant tous les 2 mois, n'a peut-être pas toujours rempli le rôle de média de proximité et du quotidien, et par conséquent n'a pas toujours été lu intégralement.

Les premières évaluations permettent de douter de la garantie de la bonne perception des actions mises en œuvre par la municipalité pour les Dompierroises et les Dompierrois. Un axe d'amélioration à travailler est sur la réactivité, notamment pour les associations, la proximité et la capacité à intéresser tout à chacun à la vie locale.

Pour aller plus loin dans l'action de communication, il est souhaitable d'en multiplier les canaux et en variant les médias utilisés :

- le site internet actualisé régulièrement
- une page Facebook active et dotée de contenus qui évoquent principalement la vie de la commune

- un Dompierre Infos limité dans sa longueur mais devenu mensuel pour renforcer sa proximité grâce aux portraits d'habitants, aux actualités « Vie locale et associative » et aux évènements mis en avant

Viennent s'y ajouter quelques nouveautés :

- un dossier thématique trimestriel qui présente les éléments détaillés sur les grands projets menés par la municipalité le premier avait pour thème la Santé
- une newsletter numérique qui permet aux Dompierroises et aux Dompierrois de recevoir l'information de la commune directement dans leurs boîtes mails
- la possibilité de recevoir également le Dompierre Infos par mail pour limiter son nombre d'impressions et donc son impact environnemental
- un dernier point, la mise en place d'une application « Dompierre-sur-Yon » travaillée actuellement avec Mme Cécile Ansar et M. Benoit Van Der Elst

A travers cet élargissement des médias, plusieurs objectifs :

- Renforcer les contenus et leur fréquence de publication, les enrichir de ce qui fait l'appartenance à la commune pour générer un sentiment de fierté (portraits de Dompierroises engagées diffusés à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes en mars dernier)
- Communiquer sur ce qui est fait, partager du contenu sur les missions des services et des agents municipaux, faire connaître les dispositifs proposés par la commune pour générer davantage d'inscriptions des publics cibles
- Etablir une stratégie de communication qui permettra d'être plus réfléchie, anticipée, maîtrisée dans sa temporalité et dans ses messages
- En conclusion :
 - multiplier les moyens donnés aux Dompierroises et aux Dompierrois de se tenir informés pour accroître la proximité avec chacune et chacun
 - en rendant visibles les actions et dispositifs destinés à toutes et tous, en leur permettant de s'en saisir
 - enrichir le lien entre les habitants et la municipalité pour penser ensemble les projets de demain

En revanche, faire plus ne signifie pas augmenter le budget alloué à la communication, ainsi la Commune a plusieurs moyens d'en contrôler les dépenses :

- Avoir connaissance de ce qui était réalisé auparavant et combien cela coûtait à la collectivité afin d'analyser les perspectives d'optimisation de ces frais. Les 1ères projections du budget communication 2021 permettent de maintenir le budget 2020 et 2019 en faisant mieux et plus efficace
- Utiliser des outils gratuits ou à moindre coût (ex : outils de conception de newsletters) et qui permettent néanmoins de générer des supports soignés
- Former les agents en interne pour renforcer leurs compétences techniques et leur polyvalence et les doter des bons outils de travail
- Travailler en bonne intelligence avec des professionnels de la communication compétents et à l'écoute de nos besoins, en optimisant nos temps de travail et en posant notre volonté d'adopter une communication responsable et maîtrisée en termes de qualité et de dépense publique

Mme LANDRIAU termine en saluant et en remerciant les services municipaux pour leur engagement.

Mme MISSIRE, avant de donner la parole à M. Max AUBIN, remercie pour ces discours d'autosatisfaction bien orchestrés mais précise qu'elle n'a eu aucune réponse à ses questions.

M. le Maire pense que Mme Evelyne MISSIRE n'a pas bien écouté l'ensemble des interventions.

Mme MISSIRE ne permet pas M. le Maire de juger de son écoute, pour elle, elle a bien écouté.

M. le Maire prie Mme MISSIRE de garder son calme et lui précise qu'elle reprendra lorsqu'il aura terminé si elle souhaite ajouter des choses. Il redonne les informations dites dans le cadre de la cérémonie des vœux en vidéo sur l'ensemble des grands projets de la Commune telle que la Maison de Santé qui est prévue pour la fin 2022. Il précise que Mme MISSIRE ne peut pas dire qu'elle l'ignore puisqu'ils se rencontrent chaque mois avant chaque conseil et chaque fois il faut réexpliquer quelle est la logique de la programmation des investissements. A la fin juin, les élus de la majorité ont pris l'engagement de dire en quelle année se feront la rénovation de l'école élémentaire, le terrain synthétique, les vestiaires du football et les liaisons douces. Ce calendrier serait rendu public et expliqué comme il l'a déjà été expliqué mais à priori, il est nécessaire de pouvoir le redire.

Mme MISSIRE s'étonne de l'omission de certaines des questions auxquelles elle n'a pas eu de réponse.

M. AUBIN souhaite revenir au budget pour expliquer le sens de leur vote et l'analyser. Lors de la présentation du DOB, il avait eu l'occasion de dire que cette stratégie financière se résumait à deux choses, augmenter les impôts et bloquer les investissements. Les élus de la minorité avaient précisé qu'ils ne feraient pas le procès d'intention mais qu'ils jugeraient les actes au regard du budget présenté et des outils de contrôle budgétaire mis en place. Ce budget confirme leur première analyse à savoir :

- L'augmentation massivement des impôts locaux plus 172 000 € soit une augmentation globale de 10 %. La seule Taxe Foncière, principale ressource de la Commune, passe de 21,61 % à 26,61 % soit une augmentation de 23 %

- Diminution drastiquement des dépenses d'équipement à 1 222 000 € contre 2 228 000 € pour le budget précédent soit une diminution de 55 %

- L'augmentation des dépenses de fonctionnement, problème crucial, à 3 322 000 € soit une progression de 88 000 €

Les élus de la majorité ont fait le choix d'augmenter les moyens de la Commune alors que celle-ci a surtout besoin d'investissement, or ces derniers vont être diminués de plus de moitié, revenant sur leurs engagements de campagne. Les deux premières années de ce mandat seront donc des années blanches en termes d'investissement et pour les suivantes il n'est donné aucune perspectives contrairement à ce qui vient d'être dit à l'instant. Il pose la question de dire que les élus de la majorité n'en ont aucune idée ? En ce qui concerne les outils de contrôle budgétaire mis en place, il fait remarquer l'absence du plan pluriannuel d'investissement et de financement appelé de coutume dans la sphère privé un plan prévisionnel à moyen terme. Il demande comment il est possible de piloter les finances d'une Commune s'il n'est pas établi de prévisionnel sur tout le mandat, seul moyen de déterminer les objectifs d'investissement, les moyens de financement à mettre en œuvre et les éventuelles augmentations d'impôts si elles sont nécessaires. A la place de ce travail de prévision les élus de la majorité se sont focalisés sur un seul outil d'analyse le ratio de désendettement présenté comme catastrophique pour justifier l'augmentation d'impôts, qu'en est-il réellement ?

Il précise que sans les augmentations prévues de la Taxe Foncière, le ratio de désendettement repasse sous la barre des huit ans dès la fin 2021 alors que la maturité moyenne des emprunts est supérieure à 15 ans, les augmentations d'impôts ne sont donc pas justifiées et surtout ne sont appuyées par aucune étude à moyen terme. Il est donc demandé aux élus de la minorité de signer un chèque en blanc sans que les élus de la majorité s'engagent sur un regain d'investissement précis sur le mandat et sans préjugé d'autres augmentations d'impôts qui pourraient intervenir dans les prochaines années mais juste pour leur donner les moyens de pouvoir dépenser plus en fonctionnement. Il termine en

précisant qu'au vu de ces éléments les élus de la minorité ne peuvent pas valider un tel budget et voteront bien évidemment contre.

Mme RIGALLEAU fait le bilan de sa délégation de fonction à l'éducation, l'enfance et la jeunesse.

Elle rebondit sur des sujets, peut-être un peu préparés, mais qui le sont aussi par tout le monde. Pour la Commune l'éducation et la jeunesse sont des priorités et les élus de la majorité sont attachés au respect des personnes et des fonctions. Ils sont regardés dans leur actions et leurs travaux par des personnes plus jeunes et auxquelles ils peuvent avoir valeur d'exemple. Mme RIGALLEAU attache beaucoup d'intérêt que dans les échanges il y ait beaucoup de respect et de bienveillance. Puis elle rend compte de l'action sur l'éducation, l'enfance et la jeunesse à savoir :

- Le dispositif argent de poche – en 2020, 270 missions pour 31 jeunes ce qui a représenté pour la Commune 4 400 €. Développement de ce projet tenant à cœur aux élus de la majorité
- La cour maternelle de l'école publique, réalisation de pochoirs pour un espace jeux aux enfants
- L'aide au devoir n'a pas pu avoir lieu en 2020 en raison du COVID-19
- Plusieurs rencontres avec l'association des parents d'élèves de l'Ecole Publique et l'APEL concernant des réflexions sur le parking, le règlement du restaurant scolaire et le stationnement à l'Ecole Sacré Cœur
- La rénovation énergétique de l'Ecole Pierre Menanteau en cours
- L'accueil des enfants prioritaires en lien avec les Directeurs de l'Ecole Publique

M. le Maire rappelle que le budget éducation est un budget important dans un exercice que ce soit pour les questions de restauration ou d'encadrement de personnel puisque l'on s'aperçoit que dans les échanges, le rôle des agents de la Collectivité est parfois méconnu d'un certain nombre dans cette instance. Ce sont aussi des agents qui encadrent et qui nourrissent les 600 enfants Dompierrois quand le restaurant scolaire fonctionne.

M. ROBERT : précise que jusqu'à maintenant, le budget était avec un ratio de désendettement d'un petit peu plus de onze années et les élus de la majorité se projettent sur un ratio entre 5 et 7 qui ne se fera pas sans un travail sérieux et sans un travail de l'ensemble des élus ainsi que des services municipaux. Sans un taux de désendettement qui est proposé de 5 à 7 ans, pas d'investissement, pas d'emprunts et donc pas de projet. Il rappelle les éléments concernant la suppression de la Taxe d'Habitation dans le projet sur la refonte de la fiscalité locale qui prévoit un transfert de la Taxe sur le Foncier Bati perçue par les Départements aux Communes afin de compenser la perte de la recette de la Taxe d'Habitation par les Collectivités locales à partir de 2021. Les Départements et les Communes se voient aussi attribués une part de valeur équivalente pour la perte de la Taxe d'Habitation pour les Départements et de la Taxe Foncière pour les Communes. La loi de finances prévoit l'instauration d'un coefficient correcteur pour éviter que cela génère des Communes gagnantes et des Communes perdantes. L'autre élément qu'il tient à expliquer est la nécessité de recruter un futur Directeur de l'Administration Générale qui lui est dû à la méconnaissance de l'organisation des services municipaux. En effet, la Commune est à l'aube de dépasser les 5 000 habitants et si elle ne se structure pas dès maintenant cela sera encore plus difficile demain. Ce poste représente un peu moins de 50 000 € soit 0,45 % du budget ce qui ne va pas impacter le budget, l'important est de se structurer dès maintenant pour accompagner les services et travailler à la mise en place de ces outils de contrôle de gestion dont les mesures seront portées par des personnes au sein des agents municipaux.

M. le Maire profite de l'intervention de M. ROBERT pour associer à ces mots le travail fait par M. Patrick COUTAUD et les services sur la question des ressources humaines et du personnel. M. le Maire tient à saluer avec les élus de la majorité son action parce qu'il est très attaché compte tenu de son parcours à la défense des agents et des relations partenariales entre les directions et les agents engagés. Il trouve à Dompierre-sur-Yon une situation qu'il veut continuer d'améliorer. Le travail engagé aujourd'hui est celui des lignes directrices de gestion d'avancement comme l'ensemble des Communes de Vendée. M. COUTAUD s'y investit fortement et cela fait partie des choses qui sont à

retisser dans le travail au quotidien.

M. MALLARD fait le bilan de sa délégation de fonction à la culture, l'animation et le commerce de proximité.

Il fait la liste des différentes manifestations :

- La fête de la Musique prévue le 18 juin
- Le festival « Les Autres Voix » prévu les 2 et 3 juillet

Il fait part des rencontres avec l'Association « Les Autres Voix », l'ADEI sur les échanges internationaux, les responsables de l'AVP avec la possibilité d'organiser la sardinade le 10 juillet et la rando gourmande le 11 septembre, les responsables du Grand R pour le projet « Roulez jeunesse » en fin d'année. Le 18 septembre à l'occasion des portes ouvertes de la Médiathèque il y aura une remise du prix des lecteurs avec une séance de dédicaces d'un auteur de polard ainsi qu'un spectacle musical. En même temps, la Commune profitera d'y associer le vernissage d'une exposition d'été

Mme RICHARD quitte la séance à 21 heure 07 mn.

Mme AUGOT fait le bilan de sa délégation à la lecture publique. Elle fait le point sur :

- L'engagement du goût de la lecture
- Le soutien des animations proposées par la Médiathèque en direction des enfants, des jeunes et des adultes
- Les expositions à la Médiathèque – réalisation d'un album jeunesse, une exposition Manga et sur la gourmandise
- Des animations en direction des jeunes en partenariat avec Espac'Yon
- Le club Manga qui fera l'objet d'un reportage de Télé Vendée la semaine prochaine
- L'animation autour d'un album jeunesse pour les plus jeunes par Malika Doré illustratrice et auteure d'album pour enfants
- L'accueil de Nathalie Jeanaire le 19 mai illustratrice et auteure
- Pour les adultes le prix des lecteurs

Mme AUGOT explique le fonctionnement de la Médiathèques en raison des mesures sanitaires avec la mise en place d'un drive lecture. Un abonnement à un magazine éducatif sera proposé aux élèves de CM2 dès la rentrée. Au cours de ce mandat, un conseil d'équipement de la Médiathèque va être mis en place composé d'élus, de personnel, de bénévoles et également d'usagers.

M. MALLARD fait part du dernier point de la commission culture qui est l'organisation du marché de Noël sur la Place de la Résistance.

Mme GALLOIS fait le point de sa délégation pour le groupe de travail sur les décorations de Noël en présentant les grandes bases :

- Décorations en bois avec un thème variant d'une année sur l'autre en lien avec les écoles, Espac'Yon et aux habitants volontaires pour les quatre entrées de Bourg et le centre Bourg
- Proposition aux habitants d'une commande groupée de sapin de Noël qu'ils décoreront et qui seront visibles depuis l'espace public avec un concours du plus beau sapin
- Sonorisation des deux places du centre Bourg
- La continuité du travail de mise en lumière de la Commune

M. MALLARD termine son allocution pour répondre à la question de Mme MORVAN concernant le festival « Les Autres Voix » et précise que le budget alloué est de 25 000 €, budget réduit pour un festival. Concernant la remarque de Mme MISSIRE sur la préparation des interventions de chacun, il est surpris car il fait remarquer qu'elle aussi prépare ses interventions et il ne voit pas en quoi cela est dérangeant.

Mme RETAILLEAU fait le bilan de sa délégation à la vie associative et aux échanges internationaux.

Elle rappelle l'impact que la crise sanitaire a eu sur l'action des associations sportives de Dompierre-sur-Yon, comme celles de tout le département et de notre pays. Pour la pratique des activités, les relations humaines, les relations amicales et qui a endommagé les liens sociaux, familiaux pour tous et pour toutes les pratiques. Elle prépare avec M. Patrick COUTAUD, M. Mickaël MALLARD et les services municipaux l'avenir et l'après covid-19 tout en accompagnant la situation quotidienne de chacun.

Mme RETAILLEAU fait part pour le vote de ce budget de la philosophie avec laquelle des élus de la majorité vont mener le soutien et le partenariat avec la vie associative Dompierroise :

- Préserver les subventions pour 2021. En effet, les activités des associations sont lourdement perturbées par la crise sanitaire depuis mars 2020. On parle beaucoup de décrochage scolaire mais on peut aussi parler de décrochage dans la fréquentation des associations. Nombreuses associations accusent une baisse de fréquentation de 15 à 20 % environ de leurs adhérents et craignent une baisse encore plus forte à la rentrée de septembre 2021. Continuité du soutien aux associations et proposition d'acter le principe de l'enveloppe du montant des subventions inscrit au budget 2021 à un niveau identique à celui de l'année précédente soit un montant de 127 000 € (+ 8 596 €)
- Rappel de la rédaction d'un Cadre de partenariat entre la commune et les associations et d'un Règlement d'attribution des subventions. Ces dernières seront étudiées et allouées de façon à respecter le Cadre de partenariat et le Règlement d'attribution validé par la Commission Vie Associative du 8 avril dernier et qui sera présenté aux associations très prochainement. Il proposera la mise en place de critères d'aides au fonctionnement d'une part et de critères d'aide au projet d'autre part permettant à la Commission d'attribution des subventions d'étudier les demandes de façon équitable et en toute transparence.
- Budgétisation pour l'engagement des travaux du complexe sportif de la Braconnière conformément aux engagements des élus de la majorité en permettant de :
 - finaliser le drainage du terrain A,
 - poursuivre l'amélioration du terrain B,
 - procéder à la reprise de terrains de tennis (9.000 €)
 - poursuivre le travail engagé pour la mise en place d'un terrain synthétique et des vestiaires pour le foot.

Elle remercie l'ensemble du personnel pour leur travail vis-à-vis des associations.

Mme NOURRY fait le point sur le conseil municipal des enfants

En 2021 a eu lieu l'élection du conseil municipal des enfants composé de 8 garçons et de 8 filles. Cette année avec la pandémie la rencontre avec les enfants a été très compliquée, elle a été privilégiée par le support en visioconférence.

Quatre projets ont été retenus :

- Le projet solidarité avec une marche du style la Joséphine avec une collecte de fonds au profit de l'association Chloé Warrior pour lutter contre le cancer pédiatrique. En amont une sensibilisation du cancer des enfants sous forme vidéo sera diffusée auprès des familles des enfants de classe de CM1 courant juin
- Le projet aménagement au City stade par la recherche de comment concevoir du mobilier urbain en bois type bancs, chaises, manges debout...
- Le projet jardin solidaire, un groupe d'enfants a participé à des plantations le 10 mars

- dernier, d'autres plantations sont à prévoir dans les semaines à venir. En mai un hôtel à insectes sera créé et mis en place avec les services de la Commune et Espac'Yon
- Le projet proprement dit par une collecte de déchets plus particulièrement sur le ramassage des masques un après-midi sur un secteur bien défini voir sur un second après-midi sur un autre secteur

M. VAN DER ELST fait le bilan de sa délégation auprès de l'Association Espac'Yon.

Il informe l'assemblée de l'organisation d'action en faveur de la jeunesse de Dompierre et des moins jeunes :

- En préparation le Cinéma en plein air qui aura lieu le 20 août
- Le Festi jeunes regroupant 130 jeunes de l'ensemble de l'agglomération prévu le 25 août
- un questionnaire numérique distribué dans le DI de mai permettant de faire un diagnostic des besoins des habitants de la Commune
- des formations numériques proposées aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires des minimas sociaux, aux personnels bénéficiaires de l'IAE et aux retraités ayant des difficultés avec le numérique.

Il travaille également sur un nouveau canal de transmission numérique, une application gratuite pour les habitants permettant d'avoir des informations en temps réel.

M. GALOIS fait le bilan de sa délégation au Patrimoine, aux bâtiments, aux travaux, à la voirie et à l'accessibilité.

Il précise que ce budget 2021 de proximité est à l'image des élus de la majorité et à l'image de Dompierre. De nombreux choix inscrits dans ce budget primitif témoignent de la volonté d'agir en proximité en lien avec M. MOLLE. Il fait la liste des engagements pris afin d'entretenir et d'améliorer le patrimoine public :

- La rénovation du pont permettant l'accès au lieu-dit Beaumanoir (dossier datant de plus de 20 ans) qui va être finalisé
- La réalisation des accotements au Chênes Rond
- Le lancement du diagnostic des chaussées en partie aggloméré
- Dans le cadre d'un marché avec La Roche Agglomération faire un état des lieux des voiries de la Commune et ainsi planifier un plan pluriannuel d'investissement pour la réfection des voiries
- La reprise de la voirie devant l'arrêt de bus rue du Grand Pré

M. MOLLE fait le bilan de sa délégation au Droit des sols, à l'agriculture, aux espaces ruraux et publics et à la sécurité.

Il évoque la partie espace rural et agriculture et précise certains points :

- Le curage des fossés qui en 2020 n'a pas eu lieu. Pour 2021, 4 km seront réalisés en autres dans le secteur de La Laiterie et au Bernai
- L'élagage qui s'arrête au 31 mars comme défini par arrêté. Toutes les demandes faites par les habitants avant novembre 2020 seront étudiées en commission municipale en fonction des urgences. Pour 2021, l'élagage se fera en grande partie en éternisation avec une entreprise déterminée par La Roche Agglomération.
- L'entretien et l'aménagement du cimetière, des entrées de Bourg
- Le fleurissement en centre bourg
- Le diagnostic des arbres
- La réparation des aires de jeux

Dans le domaine de l'agriculture, l'année dernière la rencontre avec les agriculteurs n'a pas pu avoir lieu en raison des mesures sanitaires, ce rendez-vous est reporté.

Mme DREURE souhaite revenir sur les questions posées pour les opérations 117 « Cœur de Ville » et 125 « Art'Solo ». Elle craint que Mme MISSIRE, à travers ses questions, n'ait pas compris comment se lisait un budget principal. Elle précise donc, en reprenant le tableau, qu'à la première ligne sur la réalisation cumulée au 1-1N que ce sont toutes les dépenses qui ont été réalisées depuis l'ouverture de la ligne. Si la ligne suivante reste à réaliser N-1 est à zéro, c'est qu'il n'y a eu aucun euro de dépensé l'année dernière sur cette opération et que pour la proposition nouvelle il n'y a aucun euro de dépensé. Elle invite à reprendre l'ensemble des opérations avec cette lecture afin de ne pas avoir une lecture erronée du tableau. »

M. le Maire rappelle que les conseils municipaux ne sont pas faits pour refaire les commissions dans lesquelles les élus travaillent mais qu'ils sont faits pour avoir des échanges, des présentations de points de vue. Il précise également que les indemnités des élus feront bien l'objet d'une baisse de 5 % à l'occasion du conseil municipal de fin mai ou en tout cas dès que possible. Il voulait également revenir sur un propos qui le surprend étrangement concernant la Dotation Solidarité Rurale Cible, si on considère que la somme évaluée à environ 150 000 € est une bonne nouvelle, on ne peut pas dire décevant, sauf à tenir des propos un peu outranciers, que l'augmentation des impôts par la Taxe Foncière sera massive, il pense qu'il faut être serein par rapport à ce point-là. Il redit que l'augmentation de la fiscalité sur la Taxe Foncière Bati va pour 95 % des propriétaires Dompierrois s'évaluer entre 3,20 € et 6,80 € par mois. Il précise que l'impôt ce n'est pas un gros mot, la dépense publique n'est pas un gros mot, les économies ne sont pas non plus un gros mot, c'est aussi ce que les élus de la majorité mettent en œuvre au quotidien. Il rappelle que le rôle du service public c'est aussi d'accompagner les attentes des habitants, que dans un même temps on ne peut pas dire qu'il faut entretenir les haies, tailler les pelouses, fleurir les parterres et dire qu'il faut réduire le nombre d'encadrant ou le nombre d'agent pour le service public. Il répète que dans cette période difficile le service public est là pour, entre autres, assurer la garde d'enfants des personnels prioritaires, répondre aux Dompierrois aussi le samedi matin, c'est cela le service public et on ne peut pas faire des combats idéologiques et stériles sur ces questions-là dans une Commune de 4 408 habitants.

M. le Maire donne la parole à M. Cyril ROBERT qui présente la délibération :

Le budget primitif principal de la Commune de Dompierre-sur-Yon, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales est équilibré comme suit :

Budget Principal :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :	4 358 020,11 €	4 358 020,11 €
Section d'investissement :	2 598 523,26 €	2 598 523,26 €

La présentation du budget primitif fait suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2021.

Conformément à la décision du Conseil Municipal les crédits sont votés par nature et par chapitre pour la section fonctionnement, par opération pour la section investissement, à l'exception des crédits non affectés à une opération qui seront votés par chapitre, selon le document joint aux présentes.

Le dossier a été présenté en Commission « Finances » le 7 avril 2021.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE VOTER** le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, par opération pour la section d'investissement, à l'exception des crédits non affectés à une opération qui seront votés par chapitre,

- **DE PROCEDER** à la reprise des résultats de l'exercice 2020,
- **D'APPROUVER** le budget principal primitif de l'exercice 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Budget Principal :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :	4 358 020,11 €	4 358 020,11 €
Section d'investissement :	2 598 523,26 €	2 598 523,26 €

- **DE DONNER** pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire remercie M. Cyril ROBERT.

Mme MORVAN voulait juste intervenir sur ce qui vient d'être dit à l'instant. Elle précise qu'il y a dû y avoir une incompréhension car tout à l'heure elle a parlé d'effectif d'encadrement et du remplacement d'un cadre démissionnaire et non des agents municipaux de manière générale elle voulait que l'on reprenne les propos qu'elle a tenu.

Mme MISSIRE se demande pourquoi tous ces exposés, forts intéressants, ce soir dans ce conseil municipal et comme l'a précisé M. MALLARD heureusement qu'ils étaient préparés car ils étaient agréables à entendre de ce point de vue-là. Tous ces sujets ont été abordés en commissions de travail et pour ce qui est de l'information à la population il y a les journaux et les Dompierre Infos. Les élus de la minorité s'interrogent sur l'intérêt de ce long exposé car cela fait plus de 2 heures que le conseil a commencé.

M. le Maire précise qu'être élu ne se passe pas seulement dans les instances et ce soir avec le vote du 1^{er} budget des élus de la majorité, il est important de pouvoir traduire et rappeler à travers ces interventions ce que revêt une action publique locale pour 4 408 habitants dans une collectivité avec 92 agents, avec des services qui sont ouverts du lundi au samedi et qui agissent au bénéfice des Dompierrois. Dans ce moment du vote du budget, cela permet d'exprimer l'ensemble de l'action publique menée par les élus et les services en toute transparence.

M. le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à 21 voix Pour et 6 voix Contres.

DELIBERATION N°2021/21 : APPROBATION DU BUDGET ANNEXE ZAC DES ETANGS 2021

M. le Maire donne la parole à M. Cyril ROBERT qui présente le projet de délibération :

Le budget annexe primitif « ZAC des Etangs » de la Commune de Dompierre-sur-Yon, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales est équilibré comme suit :

Budget annexe « ZAC des Etangs » :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	106 218,21 €	106 218,21 €
Section d'investissement :	0,00 €	0,00 €

Conformément à la décision du Conseil Municipal, les crédits sont votés par nature et par chapitre pour la section fonctionnement, par opération pour la section investissement, à l'exception des crédits non affectés à une opération qui seront votés par chapitre, selon le document joint aux présentes.

Le dossier a été présenté en Commission « Finances » le 7 avril 2021.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE VOTER** le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, par opération pour la section d'investissement, à l'exception des crédits non affectés à une opération qui seront votés par chapitre,
- **DE PROCEDER** à la reprise des résultats de l'exercice 2020,
- **D'APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	106 218,21 €	106 218,21 €
Section d'investissement :	0,00 €	0,00 €

- **DE DONNER** pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire remercie M. Cyril ROBERT.

M. le Maire demande s'il y a des questions.

M. AUBIN demande pour quelle raison il n'y a aucun mouvement sur ce budget, les 106 000 € des années précédentes y sont encore ? Il est étonné car il doit y avoir des travaux de réalisés sur cette ZAC.

M. le Maire précise que cette question a déjà été évoquée à l'occasion du conseil municipal du mois de février au moment du compte administratif.

Mme DREURE confirme que ce sont les éléments donnés au moment du vote du compte administratif qui doivent être reportés et il en sera de même jusqu'à la clôture du compte. Ces 106 000 € correspondent quant à la fin de l'opération d'aménagement le déficit est encore là et sera clôturé lorsque la ZAC sera terminée.

M. ROBERT précise que cette délibération sera à revoir jusqu'à la clôture de la ZAC.

M. AUBIN reprecise sa question à savoir qu'il lui semble qu'il y a eu des travaux de réalisés au cours de 2021, l'année dernière il y avait des dépenses de gestion courante et cette année il n'y en a pas.

Mme DREURE confirme que comme il y a une concession d'aménagement avec ORYON c'est cette dernière qui porte les travaux qui sont réalisés depuis la mise en œuvre de la concession et jusqu'à son terme. La somme reportée concerne non pas le budget de la ZAC mais le budget annexe de la Commune qui se rapporte à cette opération-là. Sur cette opération on en est au point où on en était lorsque la concession d'aménagement a été transférée et donc on reporte ce déficit d'année en année puis il sera soldé au moment de la clôture.

M. le Maire demande à M. AUBIN comme la question n'est pas comprise de la formuler par écrit et une réponse lui sera faite par écrit.

M. le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à 21 voix pour et 6 abstentions.

DELIBERATION N°2021/22 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

M. le Maire donne la parole à M. Cyril ROBERT qui présente le projet de délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer les taux des taxes,

Compte tenu du Débat d'Orientation Budgétaire conduit le 25 mars 2021, et afin de permettre à la Commune d'assurer le niveau d'épargne nécessaire au respect de ses obligations en matière de remboursement des emprunts précédemment contractés et au financement de ses investissements,

Le dossier a été présenté en Commission « Finances » le 7 avril 2021,

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPLIQUER** pour l'année 2021 les taux d'imposition soit :
 - Taxe sur le foncier bâti : 43.13%
 - Taxe sur le foncier non bâti : 47.13 %
- **DE DONNER** pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et signer les documents s'y rapportant.

M. le Maire remercie M. Cyril ROBERT et demande s'il y a des questions.

M. le Maire rappelle l'impact financier pour la Collectivité, donc une recette pour les ménages et les entreprises évaluée à 175 000 €. 95 % des foyers propriétaires verront leur mensualité progresser entre 3,20 € et 6,80 € en année pleine pour 2022 et pour 2021 cela sera répartie sur 7 à 8 mois au lieu de 12.

M. AUBIN s'étonne de la façon dont les choses sont présentées et pense que les Dompierrois peuvent comprendre la charge annuelle qu'ils auront à supporter. De plus il précise que ce n'est pas la peine de ramener ce montant au mois uniquement dans l'objectif de rabaisser le montant et demande le détail du calcul.

M. le Maire demande sur quel aspect M. AUBIN est septique ?

M. AUBIN précise sur les 6 € par mois car selon lui c'est plus sérieux de donner un chiffre à l'année.

M. le Maire précise qu'il y a une multiplication à faire et détaille le calcul. A savoir que le montant global s'élevant pour l'année aux alentours de 55 € a été fait avec le concours des services de la Trésorerie et des services municipaux. Il s'applique à partir du revenu cadastral qui est l'assiette pour le calcul de la Taxe Foncière Bâti auquel on applique un taux et qui permet d'évaluer une augmentation mensuelle certes, parce que beaucoup de personnes paient leur taxe au mois.

M. le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à 21 voix Pour et 6 Contres.

DELIBERATION N°2021/23 : VOTE DU FORFAIT ELEVE POUR L'ANNEE 2021

M. le Maire donne la parole à Mme Maude RIGALLEAU qui présente le projet de délibération :

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'en application de l'article L.442-5 du Code de l'Éducation, les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Cette prise en charge des dépenses de fonctionnement est assurée par le versement d'un forfait attribué par élève.

Il est précisé que le forfait par élève est égal au coût moyen par élève constaté dans l'école publique. Les dépenses prises en compte pour calculer ce coût moyen ont été relevées dans le compte administratif 2020.

Ainsi, le coût de revient d'un élève de l'école publique pour l'année 2021, dépenses de fournitures scolaires comprises, est évalué à 660,60€. Le forfait élève correspond donc à cette somme.

Le forfait élève est appliqué pour les enfants inscrits à l'école du Sacré Cœur à Dompierre-sur-Yon, maternelle et élémentaire, et domiciliés à Dompierre-sur-Yon, à la Girardière et à la Trotinière (Commune de La Ferrière, conformément à la convention établie entre les deux communes), ainsi que les élèves hors commune inscrits en 2013.

Il est précisé que le nombre d'élèves de l'école privée entrant dans le calcul du forfait sera actualisé chaque trimestre.

A titre indicatif, le montant prévisionnel pour 2021 est établi à ce jour à 132 120,00€.

Le dossier a été présenté en Commission « Finances » le 7 avril 2021.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE FIXER** à 660,60€ le forfait élève à retenir pour l'année civile 2021.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.
- **DE DONNER** pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire remercie Mme Maude RIGALLEAU et demande s'il y a des questions.

M. le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2021/24 : MONTANT DE LA DOTATION FOURNITURES SCOLAIRES AUX ECOLES PUBLIQUES – ANNEE 2021

M. le Maire donne la parole à Mme Maude RIGALLEAU qui présente le projet de délibération :

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commune a la charge pour l'école publique d'allouer annuellement des dotations destinées à couvrir l'acquisition de fournitures scolaires.

Ces dotations allouées aux écoles maternelles et élémentaires sont accordées en fonction du nombre

d'élèves.

Pour l'année 2020, le montant de la dotation fournitures scolaires s'élevait à 44,50 € par élève. Il est proposé pour l'année 2021 de reconduire le même montant.

Le dossier a été présenté en Commission « Finances » le 7 avril 2021.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE RECONDUIRE** à 44,50 € par élève, le montant des fournitures scolaires.
- **DE DONNER** pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire remercie Mme Maude RIGALLEAU et demande s'il y a des questions.

M. le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2021/25 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire donne la parole à M. Cyril ROBERT qui présente le projet de délibération :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis du Comité Technique,

Il est proposé au Conseil municipal :

Vu le tableau des emplois,

- **DE SUPPRIMER**, à compter du 1^{er} juin 2021 :

1 Poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 heures/semaine
--	-------------------

- **DE CREER**, à compter du 1^{er} juin 2021 :

1 Poste d'adjoint technique	35 heures/semaine
-----------------------------	-------------------

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence à compter du 1^{er} juin 2021 ;
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

M. le Maire remercie M. Cyril ROBERT et demande s'il y a des questions.

M. le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2021/26 : DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu la délibération n°2020/31 du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal en vertu des articles L 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les explications du Maire entendues et sur sa proposition,

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions municipales.

M. le Maire vu que l'ordre du jour est épuisé demande s'il y a des questions

M. AUBIN demande s'il est possible d'avoir un chiffrage que représente le coût de chaque décision municipale.

M. le Maire confirme qu'il est possible de le communiquer.

M. le Maire voulait à nouveau remercier l'ensemble des élus pour la présentation de leur action et la traduction dans le cadre du budget et souhaitait également au nom des élus de la majorité remercier M. ROBERT et les services municipaux pour la préparation de ce budget.

La séance est levée à 22 h 07.

Le secrétaire de séance

Patrick COUTAUD



M. le Maire

François GILET

